

Réunion de la commission Environnement et développement durable

du 4 avril 2024

SYNTHÈSE

La séance a débuté par la présentation des [travaux nouveaux](#) prévus dans le **programme de travail 2024** du Service des études et données statistiques (Sdes) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour les statistiques relatives à l'énergie, aux transports et à l'information environnementale. Parmi les nombreux travaux prévus, Béatrice Sédillot, co-rapporteuse de la commission et cheffe du Sdes, a notamment mentionné la consolidation de l'offre de données statistiques relatives à l'hydrogène, la diffusion des premiers résultats de l'enquête sur les travaux de rénovation énergétique des logements (Trelo), et la préparation des données nécessaires à l'élaboration de comptes des écosystèmes.

Une demande d'**accès à des données administratives** et trois demandes d'**avis opportunités** ont ensuite été examinées par la commission. Un avis favorable a été émis concernant la demande du Sdes d'accéder à des données du fichier d'imposition des personnes de la DGFiP afin de produire des statistiques sur les effets des travaux de rénovation des logements sur les consommations réelles d'énergie. Après présentation des services producteurs, les avis d'opportunité de l'enquête annuelle sur la production d'électricité (EAPE), de l'enquête semestrielle transparence des prix du gaz et de l'électricité, et de l'enquête nationale sur les passagers aériens (ENPA, 2025) ont ensuite été renouvelés.

À la suite de ces deux points préliminaires, les échanges ont porté sur **la mesure de la mobilité des personnes et de son impact sur les émissions de gaz à effet de serre**, sujet principal de la séance.

Fabien Perez, chef de la division mobilité des personnes au sein du Sdes, a d'abord présenté les apports de l'**enquête Mobilité des personnes (EMP) 2019** sur le sujet, c'est-à-dire de l'enquête nationale de référence sur les déplacements locaux et de longue distance des Français. **Des travaux d'enrichissement des données** ont été réalisés afin d'estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par chacun des déplacements décrits dans l'enquête, en suivant deux méthodologies : une première visant à calculer les **émissions dites « du réservoir à la roue »**, et une seconde intégrant également les émissions liées à la production de l'énergie consommée et tenant compte des **effets non-CO₂ de l'aviation**. Ces enrichissements permettent notamment de comparer les émissions de GES moyennes par passager par km² des différents modes, en tenant compte de la consommation des véhicules utilisés et de leur taux de remplissage. Ces données peuvent également être déclinées selon le lieu de résidence des individus, le niveau de vie ou le motif de déplacement par exemple, afin d'identifier les facteurs les plus déterminants pour expliquer les émissions de GES liées aux déplacements des individus. Fabien Perez a également présenté le projet de réédition 2025-2026 de l'enquête, dont l'enjeu est notamment de mesurer l'évolution des comportements suite à la crise sanitaire et à l'adoption de politiques de transition écologique.

Corentin Trevien et Thomas Morin ont ensuite présenté les travaux d'investissement méthodologique réalisés par l'Insee et le Sdes pour produire des **données localisées** sur le sujet. En mobilisant les données du recensement et des paramètres issus de l'EMP, ces travaux ont permis de mesurer les émissions de GES « du réservoir à la roue » liées aux déplacements domicile-travail des résidents de chaque commune, en tenant compte du mode utilisé, de la distance parcourue, la fréquence et les détours réalisés. Ces résultats peuvent être diffusés sur des territoires définis selon les besoins et permettent de décomposer et

expliquer les écarts observés d'un territoire à l'autre. Ils peuvent également être déclinés selon les caractéristiques socio-démographiques des individus renseignées dans le recensement. La nouvelle base ainsi constituée est mise à disposition en accès libre sur data.gouv.fr. Un travail réalisé à partir du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) a également permis de constituer une base de données localisée des **émissions de GES des voitures** à partir des km parcourus et de la consommation des véhicules.

Après un premier temps d'échange, Xavier Timbeau, directeur de l'OFCE et président de la commission, a ensuite présenté les travaux de modélisation qu'il a réalisés avec Maxime Parodi afin d'estimer ces mêmes émissions à l'échelle du carreau de 200 m et d'offrir une vision prospective. La mobilisation de nombreuses données issues notamment du recensement de la population, des fichiers fonciers du Cerema ou de fichiers General Transit Feed Specification (GTFS) leur a permis de construire un [modèle](#) afin d'estimer les quantités de GES émises par les résidents d'un territoire pour leurs déplacements domicile-travail, **en tenant compte de la géographie du territoire** (localisation des emplois, des résidents, et des réseaux de transports en commun, voire plus tard du dénivelé des voies). À la différence du travail présenté par Corentin Trevien et Thomas Morin, l'objectif de ce modèle n'est pas d'observer les émissions réelles mais de calculer le potentiel théorique d'émissions de GES d'un territoire pour les déplacements domicile-travail afin de mettre en évidence les effets de la géographie du territoire sur ces émissions. Les applications au cas de La Rochelle ont notamment été présentées. Puisqu'il est possible de faire varier ses paramètres, ce modèle permet également de tester les effets de potentiels changements d'environnement (réseaux, localisation, politiques publiques). Il peut ainsi être utilisé comme un outil d'accompagnement à l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire, en estimant par exemple les effets que pourraient avoir la densification d'une zone plutôt que d'une autre sur les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail.

Au-delà de l'observation à l'instant t et de la prospective, Aurélien Bigo, chercheur associé au sein de la chaire Énergie et Prospérité, a rappelé qu'il était important de **suivre les trajectoires d'émissions de CO₂ liées aux déplacements sur la longue durée** pour vérifier l'atteinte des objectifs fixés et décomposer les facteurs expliquant les variations d'émissions selon les périodes. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer de données historiques et actualisées concernant les km parcourus par les voyageurs, les km parcourus par type de véhicule ou de mode, les consommations énergétiques de chaque mode et les émissions de CO₂ par mode. Aurélien Bigo a également souligné plusieurs attentes concernant les données, notamment concernant les transports internationaux, le suivi annuel des modes actifs, les combustions de biocarburant, et la prise en compte des émissions indirectes liées à la production du véhicule utilisé ou de l'énergie consommée.

Les **échanges avec la salle** ont notamment porté sur l'intérêt de tenir compte des gaz fluorés dans les émissions mesurées, sur la possibilité de faire évoluer l'enquête Emploi pour l'utiliser comme source d'étude des déplacements domicile-travail, et sur la disponibilité des données AIS pour suivre les transports maritimes internationaux.

À l'issue des échanges, un **suivi de l'avis** de moyen terme n°8 a été adopté. Il encourage notamment la poursuite des travaux visant à mieux tenir compte des transports internationaux et à produire des données d'émission de GES tenant compte non seulement de l'usage mais aussi de la construction des véhicules.

La prochaine réunion de la commission Environnement et développement durable aura lieu le
jeudi 17 octobre 2024 à 9h30